

**Annexe: résumé de la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la réunion des dirigeants**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Plan d'action | | État d'avancement |
| **Procéder à un échange permanent d'informations** | 1. Désigner des points de contact dans les 24 heures | ✓ Désignation de points de contact par tous les pays, institutions et agences  ✓ Contacts bilatéraux intensifiés  X Notification préalable insuffisante des changements prévus dans les politiques nationales  X Mesures unilatérales incluant des conditions d'entrée fondées de fait sur la nationalité et l'érection de clôtures |
| 2. Procéder à des évaluations conjointes des besoins dans les 24 heures | ✓ Première évaluation des besoins et missions ultérieures sur le terrain effectuées par la Commission  X L'évaluation définitive des besoins à fournir par la Grèce se fait attendre |
| **Limiter les mouvements secondaires** | 3. Décourager les mouvements non annoncés de réfugiés ou de migrants | ✓ Renforcement de la coopération et de la communication entre les autorités de surveillance des frontières  X Absence de volonté politique de créer des capacités d'accueil pour les séjours de plus de 24 heures |
| **Venir en aide aux réfugiés, leur fournir un abri et leur permettre de se reposer** | 4. Accroître l'aide en faveur des réfugiés, notamment au moyen du mécanisme de protection civile | ✓Tous les pays situés le long de la route soutenus par des financements de l'UE  ✓Déclenchement du mécanisme de protection civile par la Croatie et la Grèce  X Majorité de demandes d'aide au titre d'opérations en cours du mécanisme de protection civile non satisfaites |
| 5. Porter la capacité d'accueil en Grèce à un total de 50 000 places d'ici la fin de l'année | X Capacité d'accueil inférieure à l'objectif |
| 6. Augmenter la capacité d'accueil de 50 000 places le long de la route des Balkans occidentaux | X Capacité d'accueil inférieure à l'objectif |
| 7. Coopérer avec les institutions financières internationales | ✓Mise en place d'un réseau pour coordonner les travaux  X Nécessité d'apporter des réponses à moyen et long termes |
| **Assurer la gestion des flux migratoires de manière conjointe** | 8. Maximiser les capacités affectées à l'enregistrement des arrivées | X Centres d'accueil et d'enregistrement en Italie et en Grèce pas encore pleinement opérationnels |
| 9. Échanger des informations relatives au volume des flux migratoires | ✓ Établissement quotidien de rapports par Frontex |
| 10. Collaborer avec les agences de l'UE pour mettre rapidement en place cet échange d'informations | ✓ Établissement quotidien de rapports par Frontex |
| 11. Renforcer l'action en matière de retour | ✓ Aide de l'UE dans le domaine des retours  X Nécessité de renforcer les opérations de retour |
| 12. Renforcer la coopération en matière de réadmission | ✓ Dialogues de haut niveau avec les pays tiers  X Obstacles à une réadmission effective |
| **Assurer la gestion des frontières** | 13. Intensifier les efforts déployés pour gérer les frontières | ✓ Activation du plan d'action commun UE-Turquie  ✓ Opérations de Frontex en cours à la plupart des principales frontières, y compris en mer (Poséidon) et aux frontières entre la Bulgarie et la Turquie et entre la Grèce et l'ancienne République yougoslave de Macédoine  ✓ Demande officielle de la Grèce pour le déploiement d'une équipe d'intervention rapide aux frontières  ✓ Renforcement du réseau de Frontex pour l'analyse des risques dans les Balkans occidentaux  X Mesures insuffisantes pour instaurer la confiance en ce qui concerne la gestion de la frontière entre la Grèce et l'ancienne République yougoslave de Macédoine  X Nombre d'agents de police invités en Slovénie inférieur à l'objectif fixé  X Obstacles persistants à la fourniture de l'aide de Frontex à la Croatie et à la Serbie |
| 14. Réaffirmer le principe consistant à ne pas admettre sur le territoire les ressortissants de pays tiers qui ne confirment pas leur volonté de demander une protection internationale | X Nécessité d'agir pour limiter la possible accumulation de personnes bloquées à la frontière |
| **Lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains** | 15. Intensifier les actions de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains | ✓ Protocole d'accord pour permettre l'échange de données à caractère personnel entre Europol et Frontex  ✓ Mise en place d’un centre européen chargé de lutter contre le trafic de migrants (European Migrant Smuggling Centre) par Europol  ✓ Soutien aux opérations de grande envergure |
| **Informer les réfugiés et les migrants de leurs droits et obligations** | 16. Faire usage de tous les outils de communication disponibles pour informer les réfugiés et les migrants | ✓ Task-force Communication  X Lancement des premières actions de communication |
| **Contrôle** | 17. Procéder à un contrôle hebdomadaire de la mise en œuvre de ces engagements | ✓ Vidéoconférences hebdomadaires enregistrant un taux de participation satisfaisant |